



Droit immobilier avec donation

Par **Alnitak**, le **02/06/2016** à **12:15**

Bonjour

Ma femme et moi avons fait construire une maison sur un terrain qui lui a été donné par ses grands parents.

Nous allons nous séparer et je sais que je n'ai pas de droits sur la maison et qu'elle devra simplement me verser ce que j'ai investi dans cette maison.

Elle veut vendre la maison avant procédure de divorce et liquidation des biens.

Est-ce mon intérêt ?

Elle veut aussi séparer le terrain et en vendre une partie, peut-elle le faire sans mon accord à ce jour ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **02/06/2016** à **13:18**

bonjour,

le terrain et la maison construite dessus est un bien propre de votre épouse.

si la communauté a participé au financement de ces biens, dans le cadre du divorce, votre épouse devra une récompense à la communauté.

ce n'est pas vous qui avez investi dans ce bien mais c'est la communauté puisque sous le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs.

votre épouse peut vendre une partie de son terrain sans votre accord.

vous pourrez toutes les questions à votre avocat obligatoire en matière de divorce.

salutations